

42 - Programme d'investissement 2016 pour le service de l'Eau - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2016 prévoit une enveloppe totale de 2 925 000 € destinée à financer notamment les opérations de travaux suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

A. Programme global

1 - Etudes	85 500 €
2 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation	
Travaux de sécurisation, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement	840 000 €
3 - Travaux sur le réseau de distribution	
Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau	375 000 €
4 - Opérations spécifiques	
Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée	1 040 000 €
5 - Protection des ressources	
Acquisition de terrains et études dans le cadre des périmètres de protection d'Arcier et Chenecey	125 000 €

B. Programme détaillé

1) Etudes

Sur la ligne 20.2031.00E512.36100 (Frais d'études) il a été inscrit la somme de 75 000 € pour :

- diagnostics concernant les stations et ouvrages ;
- maîtrise d'œuvre pour la suppression de l'aqueduc d'Arcier, la démolition ancien bâtiment à la Malate et l'évolution de la station ;
- étude interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue.

Sur la ligne 20.2031.00A14008.36100, il a été inscrit une somme de 10 000 € pour les études concernant le bâtiment administratif de Port Douvot.

2) Travaux dans les bâtiments d'exploitation (stations de traitement, pompage et réservoirs)

Sur la ligne 21.21311.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 580 000 € pour :

- Travaux de sécurisation des différents sites (utilisation du marché à bons de commande spécifique)
- Rénovation du réservoir de Fort Benoît

- Rénovation des cuves de Saint-Claude.

Sur la ligne 21.21351.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installations générales, agencement), il a été inscrit un crédit de 260 000 € permettant notamment des travaux de :

- Télégestion des compteurs de sectorisation : suivi des fuites sur le réseau
- Ozoneurs et compresseurs de la Malate : renouvellement des équipements
- Automatisation et intégration de la supervision.

3) Travaux sur le réseau de distribution

Sur la ligne 21.21531.00E9003.36100, il a été inscrit un crédit de 375 000 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau :

- Chemin des Echenoz de Velotte
- Rue Boissy d'Anglas
- Rues Sancey, Sauria, Schlumberger, France et Lamartine
- Rue Syamour.

Ces travaux seront réalisés en fonction des opportunités liées à la coordination avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation).

4) Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 1 040 000 € :

Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont individualisés sur la ligne 21.21531.00E6004.36100 pour un montant de 90 000 € afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 100 K€ et 350 K€.

Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 100 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E4804.36100.

Station de la Malate : 100 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E91025.36100.

Ces travaux concernent la suppression de l'aqueduc d'Arcier, la démolition ancien bâtiment à la Malate et l'évolution de la station.

Dévoisement de réseaux : 700 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E13011.36100 pour les travaux liés à la deuxième ligne du TCSP.

Rachat des réseaux : 50 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E94034.36100 pour le rachat des réseaux de la ZAC des Hauts du Chazal.

5) Protection des ressources

Un crédit de 10 000 € est prévu sur la ligne 21.2111.00E95017.36100, en vue de l'acquisition de terrains.

Un crédit de 115 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.00E95017.36100 pour la réalisation d'études sur le bassin versant de la source d'Arcier et pour le versement de mesures agrienvironnementales (versées aux agriculteurs pour garantir la qualité de l'eau de la source d'Arcier).

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2016 dont le financement a été prévu au Budget Eau,

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autoriser M. le Maire à :

. solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables

. solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région Bourgogne - Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

. solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier

. signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

«**M. LE MAIRE** : Pas d'abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.